

République Française**N°2023-190****Ville de Draguignan**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANGIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR À MICHEL PONTE, HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, ANNE-MARIE COLOMBANI À CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET À MARTINE ZERBONE, RENÉ DIES À JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, HUGUES BONNET, LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : 17 NOV. 2023**

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

Considérant que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport donnant lieu à un débat sur les orientations budgétaires dans les conditions fixées aux articles susvisés ;

Le rapport sur les orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), a pour objet de **préparer l'examen du budget primitif** en donnant aux membres du Conseil Municipal les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Ce rapport fournit les éléments sur les **orientations budgétaires en dépenses** comme en **recettes**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il comprend également une synthèse de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à **un débat au Conseil Municipal**, dont il est pris acte par une délibération spécifique, dans les dix semaines précédant l'examen du budget. Il est également mis à disposition du public.

Les **projections** évoquées demeurent encore **provisoires**, elles s'appuient sur des **hypothèses** notamment en matière d'inflation, les dispositions du **projet de loi de finances 2024** sont, d'ailleurs, au débat du Parlement et des **consolidations** sur le projet de budget sont encore en cours.

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, où l'exposé qui précède,

- Prend acte du rapport d'orientations budgétaires joint en annexe relatif au budget primitif présenté pour l'année 2024 et des débats intervenus.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :